

Cellule d'aide à la résolution des conflits (ARC)

Principales missions de la cellule ARC

La cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances des employé.e-s relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique et au harcèlement sexuel.

La consultation de la Cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la Cellule ARC:

- confidentialité
- indépendance
- impartialité
- neutralité

Effectif du personnel

Figure sous Secrétariat municipal

Evènements marquants

En 2020, la cellule ARC est intervenue dans 77 situations conflictuelles différentes. Les démarches usuelles de résolution à l'amiable (conseil individuel ou élargi, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies concernés. En raison de la pandémie, la plupart des demandes reçues ont été individuelles. Il n'a par ailleurs pas été possible de mener autant de démarches collectives formalisées (médiations ou concertations) que souhaité. Aucune enquête n'a été ouverte en 2020.

Par ailleurs, la cellule ARC a œuvré, en étroite collaboration avec le SPEL, à la définition d'une campagne de prévention du harcèlement sexuel, dont la phase pilote a été initiée à l'automne 2020. Une communication a été envoyée à cette occasion à l'ensemble du personnel, afin de relayer les exigences de la Municipalité et les ressources mises à la disposition de tous les membres de l'administration.

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2019	2020
Nombre de situations	76	77
Nombre de demandeurs	82	78
Nombre de participants aux démarches	184	145
Démarches terminées au 31 décembre 2020	75	59
Démarches d'aide à la résolution de conflits (parfois plusieurs par situation)	85	75
Démarches de conseil individuelles	49	57
Démarches de conseil élargies (à la hiérarchie, aux RH, etc.)	22	20
Démarches formelles (médiation/concertation)	14	5
Ouvertures d'enquêtes	2	-